

PROGRAMME DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN PROFESSIONNEL POUR LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE

Montants en vigueur pour 2026-2027

Depuis le 1^{er} avril 2021, les montants octroyés dans le cadre du Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille sont augmentés annuellement selon le taux établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année. Cette augmentation concerne :

1. Pour le volet GMF

- Le financement lié au fonctionnement du groupe de médecine de famille (GMF);
- Le financement lié aux services d'un pharmacien ainsi que le taux horaire pour ses honoraires;
- Le financement lié au soutien à la pratique dans le contexte du mécanisme d'accès aux services de première ligne pour la population sans médecin de famille;
- Le financement lié aux salaires des ressources professionnelles du GMF (« infirmières cliniciennes », « professionnels et intervenants psychosociaux » et « autres professionnels et intervenants de la santé et des services sociaux »).

Ces tableaux présentent les montants indexés pour l'année financière 2026-2027 :

Tableau 1 – Montant du financement lié au fonctionnement et aux services d'un pharmacien selon le niveau du GMF

Niveau GMF	Fonctionnement (\$)	Pharmaciens (\$)
1	123 126	24 383
2	161 682	36 566
3	200 240	48 755
4	238 794	60 941
5	275 637	73 127
6	293 238	85 313
7	310 838	97 499
8	328 439	109 686
9	346 040	121 872
10	359 240	134 058
11	372 440	146 244
12	385 642	158 430
13	397 987	170 616
14	410 333	182 802
15	422 678	194 988
16	435 024	207 175
17	447 370	219 361
18	459 715	231 547

Le taux horaire maximal pour les honoraires du pharmacien est fixé à 87 \$.

Tableau 2 – Soutien à la pratique

Plages de disponibilité offertes pour les patients non inscrits au GMF	Soutien à la pratique (\$)
600 à 1 199	11 794
1 200 à 1 799	23 588
1 800 à 2 399	35 380
2 400 à 2 999	47 174
3 000 à 3 599	58 968
3 600 à 4 199	70 762
4 200 à 4 799	82 554
4 800 à 5 399	94 348
5 400 à 5 999	106 142
6 000 à 6 599	117 937
6 600 à 7 199	129 730
7 200 à 7 799	141 523
7 800 et plus	153 317

Les plages offertes dans le cadre de la mission accès réseau d'un GMF sont exclues du calcul.

Tableau 3 – Montant du financement lié au salaire des ressources professionnelles pour la mission GMF

Catégorie d'emploi	Montant forfaitaire versé au GMF par l'établissement (\$)
Infirmière clinicienne	87 540
Professionnel ou intervenant psychosocial	90 451
Autre professionnel ou intervenant	89 637

Les montants octroyés pour l'aide au démarrage et pour le remboursement des travaux d'aménagement sont des montants fixes et non indexés.

2. Pour le volet GMF-AR

- Le financement pour le fonctionnement de la mission accès-réseau;
- Le financement lié aux salaires des ressources professionnelles pour la mission accès-réseau (infirmières auxiliaires, techniciennes et cliniciennes).

Ces tableaux présentent les montants indexés pour l'année financière 2026-2027 :

Tableau 4 – Montant du financement pour le fonctionnement de la mission accès-réseau selon le niveau de la désignation accès-réseau

Dénomination	Niveau	Montant pour les opérations et l'administration (\$)
GMF-A	1	21 988
	2	32 985
	3	55 373
GMF-R	4	97 730
	5	118 870
	6	140 009
	7	161 149
	8	186 241
	9	210 120
	10	228 522
	11	252 399
	12	274 751

Tableau 5 – Montant du financement lié au salaire des ressources professionnelles pour la mission accès-réseau

Type d'infirmière	Montant forfaitaire annuel et maximal calculé sur la base d'un équivalent temps complet (\$)
Infirmière auxiliaire	59 296
Infirmière technicienne	68 755
Infirmière clinicienne	87 540

Les montants octroyés pour le remboursement des travaux d'aménagement relatifs à la mission accès-réseau sont fixes et non indexés.

3. Pour le volet GMF-U

- Le financement pour le fonctionnement de la mission universitaire;
- Le financement lié aux salaires des ressources administratives et cliniques pour la mission universitaire;
- Le financement pour le loyer du GMF-U.

Ces tableaux présentent les montants indexés pour l'année financière 2026-2027 :

Tableau 6 – Montant du financement lié au fonctionnement selon le niveau du GMF-U

Niveau GMF-U	Fonctionnement (\$)
0	Calculé au prorata
1	94 321
2	141 482
3	188 641
4	235 801
5	282 962
6	330 122
7	377 283
8	424 443
9	471 603

Tableau 7 – Montant du financement lié au salaire des ressources professionnelles pour la mission universitaire

Type de ressource	Montant forfaitaire annuel et maximal calculé sur la base d'un équivalent temps complet (\$)
Agent administratif / Secrétaire médicale	57 773
Technicien en administration	58 520
Cadre	110 103
Infirmière auxiliaire	59 296
Infirmière clinicienne	87 540

Financement pour le loyer du GMF-U :

Ce financement comprend les frais liés à la location des locaux pour l'intégration d'apprenants en GMF-U (externes, résidents, étudiantes IPSPL).

Le montant du financement pour le loyer du GMF-U hors établissement représente 17 000 \$ par place de R1 affichée au Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS).

Les montants octroyés pour l'aide au démarrage ainsi que pour le remboursement des équipements de démarrage et des travaux d'aménagement relatifs à la mission universitaire sont fixes et non indexés.